



# GRENOBLE POKER DEAF

## Règlement du Championnat mensuel

### **INSCRIPTIONS / COTISATIONS**

Toute personne désirant jouer au sein du secteur poker, elle doit, tout d'abord, être membre de l'ASG et être âgée plus de 18 ans ainsi que les entendant ayant une bonne connaissance en LSF, pouvant y participer.

Chaque nouvel adhérent avoir pris connaissances des règles de jeu du poker dans le club, s'engage à les respecter et à respecter toute décision du ou des responsable(s) de partie ou tournoi. Egalement, il s'engage à connaître et à respecter en toute sincérité l'ensemble des statuts, de la charte du présent règlement intérieur.

Le montant de l'inscription Secteur PDG est fixé lors de l'Assemblée Générale du Secteur PDG, exigible, de chaque année et concerne la période du 1er Septembre au 30 août.

Les membres non affiliés à l'ASG peuvent faire partie du Secteur. Cependant, ils doivent s'acquitter une inscription plus élevée que les membres affiliés à l'ASG.

L'assemblée constitutive du 8 Septembre 2017 est approuvée le montant de cette inscription pour 10 parties.

Le tarif à **80 €/an** du championnat Mensuel, le paiement en comptant ou à crédit si possible.

Si un membre de l'ASG joue seulement une partie, le tarif à **15 €**.

Si non membre de l'ASG joue seulement une partie, le tarif à **20 €**.

Toute cotisation versée au secteur PDG.

### **PLANNING**

Il organise le championnat, qui aura lieu un vendredi du chaque mois pour 10 tours à partir du Septembre 2017 jusqu'au juin 2018. Les dates sont ci-dessous :

- Vendredi 22 Septembre 2017 (officiel)
- Vendredi 20 Octobre 2017 (officiel)
- Vendredi 17 Novembre 2017 (officiel)
- Vendredi 15 Décembre 2017 (officiel)
- Vendredi 19 Janvier 2018 (sous réserve de modification)
- Vendredi 16 Février 2018 (sous réserve de modification)
- Vendredi 16 Mars 2018 (sous réserve de modification)
- Vendredi 20 Avril 2018 (sous réserve de modification)
- Vendredi 4 Mai 2018 (sous réserve de modification)
- Vendredi 15 Juin 2018 (sous réserve de modification)

**Possible modifier date et accord entre membre et bureau avec 2 mois à l'avance.**

Il organise aussi 2 fois par an (Coupe hivers en décembre et Coupe été en juillet)

### **ASSOCIATION DES SOURDS DE GRENOBLE**

Association déclaré le 7 Avril 1977 à la préfecture de l'Isère sous le n°8945 - Publié au journal Officiel n°39 du 4 mai 1977

Siège Administratif : ASG - 8 rue du château 38320 Eybens

@ : [contact@asg38.fr](mailto:contact@asg38.fr)

Affilié à la FNSF – N° de SIRET : 38148175300014



# GRENOBLE POKER DEAF

## **JEU DE POKER**

Chaque joueur doit respecter le délai d'inscription et il doit s'inscrire, soit dans le **site DOODLE** et soit par SMS au responsable **avant le jeudi soir**. Si en cas de retard, ceci reste en négociation avec les responsables du secteur. Pour que le tournoi ait lieu, il faut un minimum de six joueurs inscrits, sinon il sera automatique annuler avec report sur une date ultérieur.

Le joueur doit être présent au local de l'ADAJE à partir de 19h30 jusqu' à **20h15 Maxi** afin de préparer les nombres, jetons et jeux. Le début du jeu se commence à **20h30**. S'il ne peut pas y venir avant 20h15 en raison d'occupation professionnel (apporter la justification d'horaires du travail), prévenir indispensable au responsable avant 20h. Il peut être absent à jouer en valablement jusqu' à une heure du commencement de Jeu pour y venir. En cas de dépassement, il est disqualifié automatique.

Concours de chasse joueur (élimination direct du joueur) avec classement en points de 100pts + primes 1€ par chasse

Les jetons de 15000 pts fixés en ajoutant de 5000 pts de bonus offertes quand être présent **avant 20h15** et jeux variables suivant les nombres de participants sur place.

La durée se déroule 4 et 5 heures Maxi.

Les critères aux points des classements au Championnat sont accordés par la décision de l'AG Secteur, chaque année. Les points d'hierarchie sont calculés suivant les nombres participations.

Chaque participant doit respecter le règlement du local de l'ADAJE et ainsi d'autres salles à ODPHI.

## **LOTS RECOMPENSES**

Les vainqueurs du tournoi sont offerts chacun un bon d'achat :

- Si moins 10 inscrits sur une table : **1<sup>er</sup> : 30 € - 2<sup>ème</sup> : 10 €**
- Si plus 11 inscrits sur deux tables : **1<sup>er</sup> : 30 € - 2<sup>ème</sup> : 20 € - 3<sup>ème</sup> : 10 €**
- Primes classement général. **1<sup>er</sup> : 80€ - 2<sup>ème</sup> : 60€ - 3<sup>ème</sup> : 40€ - 4<sup>ème</sup> : 20€ - 5<sup>ème</sup> : 10€**

La distribution de lots sera offerte aux joueurs membres ASG 2017-2018 à la fin du tournoi pour tout classement général du championnat le premier au dernier à condition de participer au minimum de 6 tournois.

En cas de non-membre, cela ne compte pas les points sauf gagner le bon d'achat du tournoi.

**Président** : Éric PELLETIER

**Secrétaire** : Gabriel PERFETTI

**Trésorier** : Quentin TIRARD

**Trésorier adjoint** : Florent RAMBAUD

**Conseillers** : Luis MORGADO

La comite de secteur Poker ASG

Fait le 11 Septembre 2017

## **ASSOCIATION DES SOURDS DE GRENOBLE**

Association déclaré le 7 Avril 1977 à la préfecture de l'Isère sous le n°8945 - Publié au journal Officiel n°39 du 4 mai 1977

Siège Administratif : ASG - 8 rue du château 38320 Eybens

@ : contact@asg38.fr

Affilié à la FNSF – N° de SIRET : 38148175300014